

ARRIVEE DE L'ADSL A WIMY
Discours de Jean-Jacques THOMAS
10 novembre 2004

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs en vos différents, titres, grades et qualités.

Depuis trois ans, nous avons assisté sur le pays des « Trois Rivières » à ce que l'on peut appeler maintenant, une véritable révolution des Technologies de l'Information et de la Communication.

En septembre 2001, dans le cadre de l'opération « Picardie en Ligne », les élus de la Communauté de Communes, conscients des nouveaux enjeux que représentaient les NTIC, avaient souhaité doter le territoire de sites d'initiation, de formation et favoriser l'utilisation de ces technologies pour nos concitoyens.

C'est ainsi que nous avons implanté, grâce au soutien du Conseil Régional de Picardie, trois sites « Picardie en Ligne » : à Aubenton, Origny-en-Thiérache et Wimpy.

Cependant, afin d'éviter un fossé technologique entre communes rurales et urbaines, et parce que le rôle d'une

Communauté de Communes c'est également, Monsieur le Président, de mettre en œuvre les conditions d'un développement harmonieux du territoire, les élus communautaires ont souhaité, dans le même temps, favoriser l'accès au multimédia à l'ensemble de la population.

C'est ainsi, que les élus communautaires, ont fait le choix d'ouvrir six sites complémentaires aux sites « Picardie en Ligne » permettant à la population d'avoir accès, sur l'ensemble du territoire, à ces Nouvelles Technologies. Il s'agit des sites d'Any-Martin-Rieux, de Landouzy-la-Ville, d'Iviers, de Buire, de Neuve-Maison et de Saint-Michel.

Avec plus de 1.000 inscrits sur nos sites TIC depuis leurs ouvertures et une fréquentation hebdomadaire de plus de 400 personnes, le pari technologique qu'a pris le Conseil Communautaire en 2001 est un véritable succès.

C'est aujourd'hui, Monsieur le Président, 10% des habitants des « Trois Rivières » qui fréquentent nos salles, dans certaines communes rurales, ce n'est pas moins d'un habitant sur quatre. Je pense notamment aux communes d'Iviers, d'Aubenton et de Wimpy, par exemple.

Mais il ne s'agit là que d'une première étape, qu'il est nécessaire de conforter car la mutation radicale des usages

économiques et culturels risque de créer une fracture sociale entre ceux qui ont accès à l'information et les autres.

C'est pourquoi, il est important, Monsieur le Président, non seulement de mettre à la disposition de nos concitoyens des lieux d'échanges, d'apprentissage et de consultation, mais également de faciliter l'accès à ces technologies grâce le haut-débit.

Il s'agit là d'un véritable enjeu pour nos communes, d'une politique d'aménagement du territoire, vitale pour garantir la une cohésion sociale, à laquelle je suis attaché et éviter l'enclavement technologique.

Aujourd'hui, les élus des communes le savent bien, nous sommes autant sollicité par nos concitoyens pour renforcer les axes de communication routiers ou ferroviaires, que pour avoir accès au haut-débit.

Pour nos entreprises locales également, l'accès au haut-débit est devenu un vecteur indispensable à leur développement, voir pour certaines d'entre-elles l'accès au très haut-débit.

Comment concevoir aujourd'hui une politique globale de développement économique, comme nous tentons de le faire

sur le pays des « Trois Rivières », sans permettre un accès rapide aux autoroutes de l'information ?

D'autre part, le développement des modes de communication nous invite à moderniser les outils et les procédures des petites communes.

Par exemple, de plus en plus d'informations à destination des élus sont envoyées par email.

Autre exemple, à partir du 1^{er} janvier, dans le cadre des Marchés Publics d'un montant supérieur à 230.000 euros, il devient obligatoire pour l'ensemble des acheteurs publics d'être en mesure de recevoir les offres des entreprises par internet.

Comment faciliter ces échanges si les communes n'ont pas accès au haut-débit ?

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je me réjouis du Programme de Développement du haut-débit que vous mener, avec le Conseil Général de l'Aisne.

Le pari est ambitieux : près de 100% de la population axonaise raccordée au haut-débit en 2006, mais l'enjeu est d'importance et plus particulièrement pour les petites communes rurales, qui sans ce programme et le partenariat que vous avez noué avec France-Telecom, risquaient d'être mises à l'écart des

programmes d'aménagement des opérateurs privés, car peu rentable.

Aujourd'hui le site de Wimpy et de Landouzy-la-Ville, dans quelques semaines celui d'Origny-en-Thiérache et dans le courant de l'année 2005, celui d'Iviers.

Mais au-delà des sites TIC, c'est l'ensemble des communes du pays des « Trois Rivières » qui devront pouvoir être raccordées au haut-débit, d'ici 2006.

Aujourd'hui, la moitié de nos communes sont raccordées à l'ADSL, trois communes supplémentaires (Iviers, Jeantes et Mont-Saint-Jean) seront raccordées dans le courant de l'année 2005.

Le Programme de Développement du Conseil Général, Monsieur le Président, veillera je l'espère à répondre aux attentes des communes encore aujourd'hui en zone blanche.

Plus que jamais, l'accès à Internet et au haut-débit pour tous est devenu une priorité, pour nos concitoyens, mais également pour les communes rurales.